



A l'attention des Présidents de club et
des organisateurs de séjours de plongée.

Objet : Conditions et prestations d'accueil de groupes extérieurs au sein du Narco-Club de Saint-Quay-Portrieux en séjour de plongée.

Situation :

- Notre local est situé à l'adresse suivante : Esplanade du Port d'Armor - 22 410 Saint-Quay-Portrieux.
- Notre bateau bénéficie d'un mouillage sur un ponton proche de la capitainerie, d'où nous assurons tous nos départs en mer.

Descriptif des prestations :

- Accueil des participants au sein de notre local,
- Prêt de blocs et prestations de gonflage,
- Possibilité de location de matériels divers sur demande (combinaison, gilet stabilisateur, détendeur, ...),
- Mise à disposition du bateau avec un pilote confirmé, directeur de plongée (détenteur du niveau 5 acquis au cours de deux années de formation minimum) et d'un assistant, ainsi que son matériel de sécurité (selon réglementation).
- Capacité et places disponibles : le bateau peut accueillir 15 personnes au maximum de sa capacité, dont 13 personnes de l'extérieur, un DP et son assistant.
- 1 à 2 plongées maximum par jour en fonction des possibilités offertes par les marées et la météorologie du jour. Les sites de plongée sont définis par le DP selon ces mêmes conditions à la sortie du port.

Nos tarifs groupe par personne (10 pers. minimum) :

Plongée	Majoration plongée lointaine
25,00 €	6,00 €

Location matériel (par plongée) :

1 élément	Forfait 2 ou 3 éléments
4,00 €	8,00 €

Conditions particulières :

- Toute réservation doit préciser le nombre exact de participants par jour et par plongée et doit faire l'objet d'un devis préalablement validé par le responsable du groupe.
- Un acompte de 30% de la somme totale du devis devra être versée 3 mois avant la date du séjour pour validation définitive.
- Cet acompte ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas d'annulation 3 semaines avant la date du séjour.
- Toute place réservée devra être acquittée, que le plongeur soit ou non à bord, sauf en cas d'une incapacité ou d'un problème de santé grave avéré lors du séjour et ceci sur l'appréciation et décision du DP.
- Nous conseillons vivement à tous les participants de souscrire une assurance « individuelle accident » intégrant la pratique de la plongée subaquatique (type « loisir 1 Lafont par exemple).

Le Président du Narco-Club
Pierre Lefaure